

# La lettre d'AGLEAU n°2

Le 21 octobre 2008

*Une Lettre, non périodique, simplement informative, courte, accompagnera notre site.  
Plus rapide à exécuter, elle vous parviendra en fonction de l'urgence.*

AGLEAU

**Le 23 octobre se tiendra une très importante réunion du SEDIF.**

**Des délégués titulaires demandent un délai supplémentaire pour déterminer la date de la décision définitive concernant la reconduction de la délégation de service public à VEOLIA ou, comme à Paris, la prise en charge directe, en gestion publique, de ce service de la distribution de l'eau aux usagers des 144 communes concernées.**

**Des Conseils municipaux, -ici celui d'Arcueil, voir la délibération page suivante, - demandent un report de 6 mois permettant la préparation du passage à la gestion publique.**

**Il semble que, pour André Santini, membre du Gouvernement, la nationalisation de banques en péril soit plus facile à concevoir que des municipalisations ou des syndicalisations de la fourniture d'eau potable.**

Voir :

[www.acme-eau.org](http://www.acme-eau.org)

[www.eauxglacees.com](http://www.eauxglacees.com)

[www.eauidf.blogspot.com](http://www.eauidf.blogspot.com)

[http://www.sedif.com/le\\_sedif/mission2011.html](http://www.sedif.com/le_sedif/mission2011.html)

<http://seaus.free.fr/spip.php?article393>

NB – À 18,43 euros le titre veolia-environnement (-21,3% aujourd'hui !) est en berne, (moins 70,5% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008). À 15 euros, Suez-environnement ne se porte pas mieux (-7,4%) .

**Vœu proposé par la Majorité municipale**  
**et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal d'Arcueil**

**le 7 octobre 2008**

**Objet :** Vœu concernant le SEDIF

« L'eau est un bien commun de l'Humanité ». Cette formulation prend de plus en plus son sens aujourd'hui, que ce soit dans le monde où tant de gens se retrouvent sans eau potable ni assainissement, mais aussi en France où chaque été de nombreuses régions sont soumises à des restrictions de la distribution et de la consommation.

« L'eau n'est pas une marchandise ». Cette formulation prend ainsi tout son sens quand on voit les tentatives de certains groupes multinationaux « d'acheter » l'eau de barrages pour la vendre dans des zones distantes et en priver ainsi les riverains.

Sur le territoire de la petite couronne parisienne, la production et la distribution sont organisées par un syndicat intercommunal : le SEDIF, dont la ville d'Arcueil est adhérente via l'agglomération du Val de Bièvre.

Depuis 1923 le service est concédé à la CGE (Compagnie Générale des Eaux) aujourd'hui Veolia. Le contrat vient à échéance le 31/12/2010 et le comité syndical du SEDIF du 11 décembre prochain doit se prononcer sur le mode de gestion à partir du 1/1/2011.

- ☒ Considérant l'importance d'une maîtrise publique réelle de la gestion de l'eau potable,
- ☒ Considérant que le système de gestion actuel ne permet pas suffisamment de lisibilité des coûts de gestion du délégataire,
- ☒ Considérant que des enquêtes d'associations de consommateurs laissent planer un doute sur une « surfacturation » par Véolia et apportent des arguments précis sur des économies potentielles tangibles sur les factures d'eau des Franciliens,
- ☒ Considérant que de nombreux organismes publics (Cour des comptes, Chambre régionale des comptes...) ont conclu que dans tous les cas étudiés, une délégation à une société privée amène à un surcoût sensible par rapport à une régie publique,
- ☒ Considérant que les rapports produits par le cabinet mandaté par le SEDIF pour éclairer les choix sur le futur mode de gestion, confirment le surcoût actuel,
- ☒ Considérant qu'un débat est nécessaire dans les instances des structures adhérentes.

Le Conseil municipal d'Arcueil réuni le 9 octobre 2008, souhaite qu'un mode de gestion public direct soit privilégié par le SEDIF et que pour permettre qu'un véritable débat puisse avoir lieu, la date fixée pour la prise de décision soit repoussée de 6 mois.

**Rappel : <http://agleau.blogspot.com/>**

